

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

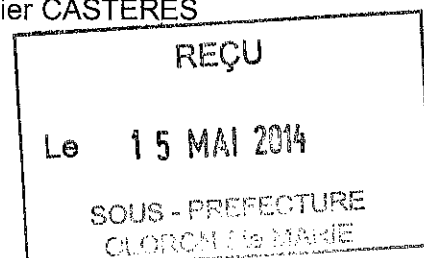
Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maité POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-23- ST



PÔLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL (PTI): AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SERVICES TECHNIQUES

M. LACRAMPE expose :

ACQUISITION DE MATÉRIELS DIVERS

Les travaux concernant l'atelier du PTI sont terminés. Il convient d'acheter divers mobiliers pour l'agencer (chariots magasin, tables, chaises, bancs, armoires, rayonnages d'archives,...) pour un montant de 4 000€ TTC environ.

En outre, il est prévu l'acquisition de deux extincteurs pour l'atelier afin d'être en conformité avec la réglementation. Le coût est de 100€ TTC.

Par ailleurs, il est prévu d'acquérir divers outillages (enrouleur électrique mural, échenilloir, débroussailleuse à guidon, outillage électroportatif, ...) pour un montant de 1 500€ TTC environ.

CRÉATION D'UNE IMPOSTE : ATELIER DU PTI

Afin d'améliorer l'éclairage naturel dans l'atelier, un vitrage a été récupéré lors des travaux du complexe Bedat et sera mis en place par l'entreprise Menuistores pour un montant d'environ 2 000 € TTC.

MARQUAGE AU SOL COUR PTI

Afin de sécuriser l'accès des piétons traversant la cour du PTI, il a été proposé de faire réaliser un marquage au sol, en régie. Cela représenterait un coût d'environ 500 € de fournitures.

Les crédits sont disponibles au budget général (opération 122).

Ouï cet exposé,

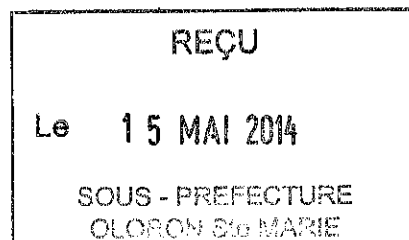
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de continuer à compléter et à moderniser les moyens des services techniques,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager ces dépenses de fonctionnement et d'investissement courantes prévues au BP 2014.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.05.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

